

Amélie OBERT

Peggy CAMUS

Logan HAUTOT

NOTAIRES ASSOCIES

Successesseurs de la S.C.P. dénommée "Jean-François MANTEL et Christine ROUSSELIN-DISARBOIS"
2, Rue Mme Legrand-Baudu - B.P. 98
76220 GOURNAY-EN-BRAY

Site annexe : 10 place du Marché aux Etoupes
76780 ARGUEIL

pour nous joindre : 02.35.90.00.08

amelie.obert@notaires.fr ; peggy.camus@notaires.fr ; logan.hautot@notaires.fr

LISTE DES DOCUMENTS A APPORTER POUR UN RENDEZ-VOUS D'OUVERTURE DE SUCCESSION

- 1.** Extrait de l'acte de décès ou bulletin de décès,
- 2.** Livret de famille du défunt, et de chacun des héritiers,
- 3.** Coordonnées des héritiers, et s'il y a lieu, leur contrat de mariage,
- 4.** Testament (si le défunt en a établi un et s'il n'est pas en dépôt à l'étude) ou donation au dernier vivant (donation entre époux),
- 5.** Nom des établissements bancaires du défunt,
- 6.** Nom des organismes de retraite dont bénéficiait le défunt (CARSAT, MSA, retraites complémentaires...),
- 7.** Carte grise des véhicules, avec précisions du kilométrage,
- 8.** Si présence de biens immobiliers :
 - titre de propriété
 - bail si bien loué
 - nom du syndic et coordonnées si bien en copropriété
- 9.** Tous les renseignements concernant les dettes du défunt (prêts en cours, impôts non payés, frais d'obsèques, aides sociales, aide ménagère, facture diverses...),
- 10.** Si donation ou don manuel, apporter l'acte ou la déclaration d'enregistrement

Il vous sera demandé un acompte de 150 € sur les frais de succession.

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Bureau annexe permanent : Place de la Mairie - 76780 ARGUEIL - Téléphone 02.35.90.70.04

Etude et Bureau annexe fermés le Jeudi après-midi et le Samedi toute la journée

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.